



CONVENTION DEMISE A DISPOSITION DU VEHICULE MINIBUS 9 PLACES

Entre :

La Commune de MAZAN, représentée par son maire Monsieur Louis BONNET,

Ci-après appelée « La Commune »,

Et d'autre part :

Association ou organisme :

Représentée par :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après appelé « Le Bénéficiaire »

Et d'autre part (si différent du Bénéficiaire) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après appelé « Le Conducteur n°1 »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après appelé « Le Conducteur n°2 »

Article 1 : Désignation du véhicule	2
Article 2 : Condition de mise à disposition	2
Article 3 : Coût.....	3
Article 4 : Modalités de réservations, conditions d’annulation	3
Article 5 : Modalités de mise à disposition, état des lieux, carnet de bord, conditions d’utilisation	4
Article 6 : Procédures	5
Article 7 : Modalité de restitution, carnet de bord, carburant, propreté.....	5
Article 8 : Sanctions	6
Article 9 : modification de la convention	6
Article 10 : Litige, contentieux.....	6
Article 11 : Annexes.....	6
Annexe 1 : Formulaire de demande de réservation du véhicule	7
Annexe 2 : état des lieux du véhicule.....	8

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Désignation du véhicule

Le véhicule :

Marque : Peugeot

Modèle : Expert – 9 places. Le nombre de places est limité à neuf, chauffeur compris.

Immatriculation : HE-567-CJ

Carburant : diesel.

Boite de vitesse : automatique.

Est mis à la disposition des partenaires (association mazanaise, Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), mais aussi les services communaux etc.) pour assurer le transport de personnes, par exemple lors de manifestations, de compétitions, etc.

Les services de la mairie demeureront prioritaires dans l’usage de ce véhicule pour les besoins municipaux. En aucun cas l’utilisation du véhicule ne doit concurrencer les taxis et les transports urbains.

Article 2 : Condition de mise à disposition

Le Bénéficiaire déclare :

- Être domicilié sur le territoire communal

Le Conducteur déclare :

- Être âgé de 21 ans révolus

- Être titulaire d’un permis de conduire depuis 3 ans révolus et en cours de validité.

- L’utilisation du véhicule est permise sur l’ensemble du territoire français.
En cas d’utilisation à l’étranger, celle-ci devra avoir été signalée et expressément acceptée par la Commune.
- La sous-location du véhicule, ainsi que le prêt à une personne tierce à titre gratuit sont strictement interdites.
- Le véhicule est assuré par la commune auprès d’une compagnie d’assurance dont les coordonnées seront fournies. Le Bénéficiaire doit s’assurer pour sa responsabilité civile.

Article 3 : Coût

Le véhicule est mis à disposition gracieusement. Néanmoins, tous les frais (carburant, péage, stationnement, etc.) sont à la charge exclusive du Bénéficiaire.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 7, en cas de non-respect de la présente convention, de sinistre, le Bénéficiaire pourra voir sa responsabilité financière engagée.

Article 4 : Modalités de réservations, conditions d'annulation

Modalités de réservation

La réservation du minibus devra s'effectuer auprès de la Commune **au plus tard 15 jours francs avant la date choisie** :

- En mairie : demander l'un des services : moyens généraux et/ou affaires générales.
- Par courriel à : reservation@mazan.fr en indiquant en objet :
« demande de réservation minibus ».

Le Bénéficiaire est tenu de s'assurer, avant le jour prévu de mise à disposition du véhicule, que la date de réservation est maintenue.

La mise à disposition reste à la libre appréciation de la Commune ; de même que la durée autorisée et la fréquence (nombre de mise à disposition). Aucune réclamation ne sera acceptée.

Conditions d'annulation

- De la part de la Commune : toute annulation émanant de la part de la Commune, quel qu'en soit le motif, n'ouvre pas de droit à indemnisation. En revanche, la Commune fera son maximum pour avertir le Bénéficiaire au plus tôt.

Attention aux coordonnées indiquées dans la présente convention. Elles serviront pour contacter le Bénéficiaire, quelque soit le jour ou l'heure. La responsabilité de la Commune ne saurait être recherchée dans tous les cas où les coordonnées indiquées sont erronées.

- Toute annulation émanant de la part du Bénéficiaire doit être effectuée au plus tard 1 jour franc avant le début de la réservation (exemple : au plus tard le samedi pour une réservation devant débiter lundi).

Article 5 : Modalités de mise à disposition, état des lieux, carnet de bord

Modalité de mise à disposition

La récupération des documents du véhicule (carte grise, assurance, clef, carnet de bord...) se fera uniquement aux heures d'accueil du public ou, à titre exceptionnel, sur rendez-vous. Elle aura lieu sur le territoire communal.

Avant la remise des clés du véhicule : seront impérativement exigés :

- Justificatif du permis de conduire du (ou des) conducteur(s). Pour rappel : il s'agit d'un véhicule avec une boîte de vitesse automatique.
- Signature de la présente convention

À défaut, la réservation deviendra caduque et la mise à disposition du véhicule sera instantanément annulée.

Un envoi des documents par courriel (reservation@mazan.fr) pourra être accepté.

Etat des lieux de départ

Un état des lieux contradictoire (état général, propreté intérieure, extérieure, carburant, etc.) sera effectué au départ du véhicule par un membre du personnel de la Commune.

La prise de photos et/ou l'enregistrement vidéo (état intérieur et extérieur) est recommandé : en effet : Toute détérioration du véhicule constatée sur l'état des lieux de retour sera automatiquement imputée à la charge du dernier Bénéficiaire identifié.

Carnet de bord

Remplir le carnet de bord (lieu de destination, le kilométrage du véhicule au départ, le niveau de carburant, etc.). Toute observation concernant le véhicule devra être inscrite sur ce carnet.

Le jour de la mise à disposition

Il est de la responsabilité du Bénéficiaire d'être particulièrement vigilant et signaler tout défaut, détérioration qu'il pourrait constater de bonne foi. La prise de photos et/ou l'enregistrement vidéo (état intérieur et extérieur) est vivement recommandée.

Il est de la responsabilité du Bénéficiaire de vérifier que le véhicule est équipé des éléments de sécurité: gilet de sécurité (x1), triangle de signalisation (x1), boîte de premier secours (x1).

A la remise des clés : Le véhicule devient sous la seule et unique responsabilité du Bénéficiaire, et ce, jusqu'à la restitution acceptée par la Commune.

Conditions d'utilisation

Le Bénéficiaire s'engage à avoir une utilisation normale du véhicule et respecter la réglementation en vigueur (Code de la route, etc.).

La Commune ne saurait être tenue pour responsable en cas d'infraction ou de contravention. Conformément aux dispositions légales (Code de la route, article L121-6), la commune dénoncera automatique le Conducteur n°1 déclaré sur la présente convention.

Article 6 : Procédures

En cas de perte, de vol (documents, éléments dans ou sur le véhicule)

- Prévenir les autorités de police par tous moyens, sans délai.
- Prévenir la Commune par tous moyens, sans délai.
- La reproduction, la réparation ou le rachat de tout élément détérioré, perdu ou volé pourra être mis à la charge du Bénéficiaire ou du Conducteur sous forme d'un titre de recette.

En cas de panne, d'accident ou de tout autre sinistre quelle qu'en soit la nature

- Savoir remplir correctement le constat.
- Contacter l'assurance (coordonnées indiquées sur la carte verte)
- Prévenir la Commune par tous moyens, sans délai.
- Le cas échéant Prévenir les autorités de police par tous moyens, sans délai.

Article 7 : Modalité de restitution, carnet de bord, carburant, propreté

Le jour de la restitution

Le véhicule devra être ramené après chaque déplacement, le jour de retour prévu lors de la réservation, même en cas d'heure tardive. En cas d'imprévus ou de retour tardif : impérativement prévenir la Commune, par tous moyens, sans délai.

Etat des lieux d'arrivée

Un état des lieux contradictoire sera effectué au retour du véhicule par un membre du personnel de la Commune : état intérieur et extérieur, carburant, etc.

Carnet de bord

Remplir le carnet de bord (lieu de destination, le kilométrage d'arrivée, le carburant disponible, et l'état des lieux du véhicule) Toute remarque concernant le véhicule devra être inscrite sur ce carnet.

Carburant

Le Bénéficiaire s'engage à restituer le véhicule avec au moins le même niveau de carburant que lors de sa mise à disposition. Par ailleurs, et pour des raisons évidentes de bienveillance à l'égard du prochain Bénéficiaire, il est interdit de laisser le véhicule avec le voyant de réserve allumé.

Attention : le Bénéficiaire est informé que, pour des raisons comptables, la Commune ne restituera pas de somme d'argent ou ne fournira aucune autre compensation en cas de niveau de carburant supérieur à celui de la mise à disposition.

Propreté, Nettoyage

Il est strictement interdit de fumer, de boire et de manger à l'intérieur du véhicule.

Le Bénéficiaire s'engage à rendre le véhicule dans un état propre - intérieur comme extérieur, immédiatement réutilisable.

Pour le nettoyage extérieur du véhicule : celui-ci il doit être effectué à l'aide d'une éponge et non avec du matériel de type "kärcher" ou rouleau susceptible d'endommager les enseignes.

Enfin : restituer les clés. **En aucun cas les clés ne devront être déposées dans une boîte aux lettres de la Commune.**

Article 8 : Sanctions

Tout manquement à la présente convention (par exemple : utilisation abusive ou inadaptée, propreté du véhicule, comportement suspect, accident responsable, etc.) aura notamment pour conséquence :

- Un refus définitif de toute nouvelle réservation, quel que soit le Conducteur.
- En fonction du préjudice subi : refacturation au Bénéficiaire sous forme d'un titre de recettes pour le compte de la Commune
Exemples : en cas de sinistre : refacturation de la franchise, sans contestation possible.
- Eventuellement : poursuites judiciaires.

Article 9 : modification de la convention

La Commune se réserve le droit de modifier cette convention à tout moment par voie d'avenant.

Article 10 : Litige, contentieux

Tout litige qui n'aurait pas pu déboucher sur un accord amiable sera de la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes, juridiction compétente.

Article 11 : Annexes

- Annexe 1 : demande de réservation de véhicule
- Annexe 2 : état des lieux du véhicule

Convention établie en un unique exemplaire original conservé par la Commune.
Un exemplaire peut être remis sur simple demande (photocopie et/ou envoi par mail).

A Mazan, le

Le Bénéficiaire
Signature précédée de la mention
"lue et approuvée"

M Louis Bonnet,
Maire de Mazan,

Annexe 1 : Formulaire de demande de réservation du véhicule minibus 9 places

Rappel

*Il s'agit d'un véhicule minibus 9 places (1 chauffeur + 8 passagers) diesel ; boîte automatique
Chauffeur(s) autorisé(s) : âgés de plus de 21 ans ; 3 ans révolus de permis B (boîte automatique)
Il s'agit d'un véhicule minibus 9 places (1 chauffeur + 8 passagers) diesel ; boîte automatique
Chauffeurs autorisés * : ayant plus de 3 ans de permis de conduire B et âgés de plus de 21 ans*

Date de la demande :

(rappel : demande à envoyer 15 jours francs au moins avant date de déplacement)

Association ou organisme :

Représentée par :

Adresse de l'association ou de l'organisme:

Téléphone :

Courriel :

Prêt prévu pour le :

Durée du prêt (en jours):

Déplacement (lieu et motif) :

Pour information, ce véhicule devrait être conduit par (*indiquer chiffre*) : Chauffeur(s) *

Coordonnées de la personne qui présente la demande de réservation (le demandeur) : :

M/Mme

Téléphone + courriel :

Le demandeur déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-avant,

Fait à Mazan, le

Signature :

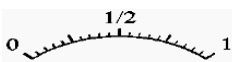






A ENVOYER A : reservation@mazan.fr copie à affaires-generales@mazan.fr

Cadre réservé à la Commune - ACCORD OU REFUS

SI refus : motifs (pour information uniquement) :

A Mazan, le

Annexe 2 : état des lieux du véhicule minibus 9 places

ÉTAT DES LIEUX VÉHICULE PEUGEOT EXPERT Immatriculé HE-567-CJ					
DEPART	RETOUR				
DATE HORAIRE	Le : _____ h				
KILOMÉTRAGE	KMS				
CARBURANT					
INTERIEUR					
MATERIEL FOURNI	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">1 Trousse de Secours <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</td> <td style="width: 25%;">1 Gilet <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre : ...</td> <td style="width: 25%;">1 Extincteur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</td> <td style="width: 25%;">Autre</td> </tr> </table>	1 Trousse de Secours <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1 Gilet <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre : ...	1 Extincteur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autre
1 Trousse de Secours <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1 Gilet <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre : ...	1 Extincteur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autre		
PAPIERS DU VEHICULE	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Copie carte grise <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</td> <td style="width: 25%;">Assurance et constat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</td> <td style="width: 25%;">Carnet de bord <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</td> <td style="width: 25%;">Autre</td> </tr> </table>	Copie carte grise <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Assurance et constat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Carnet de bord <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autre
Copie carte grise <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Assurance et constat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Carnet de bord <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autre		
<p>Détériorations : <input type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non Véhicule propre : <input type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non Détails :</p>					
EXTERIEUR					
ETAT DU VEHICULE	 				
EXTERIEUR & INTERIEUR	 				
	Légende :  pour rayures  pour chocs				
	Observations :				
COMMUNE					
Nom + fonction + signature					
BENEFICIAIRE	<i>Signature après avoir pris connaissance et signé la convention :</i>				
Nom + fonction + signature					